

AR Prefecture

046-214602963-20241206-2024_31-DE
Reçu le 10/12/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 DÉCEMBRE 2024**

Convocation le 28 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente du bourg en raison des travaux de rénovation de la mairie, sous la présidence de Monsieur Raoul DEBAR, Maire.

Étaient présents : Messieurs Jean-Bernard BENAC, Fabrice COURTIOL, Raoul DEBAR et Gérard VAN MARLE ; et Mesdames Chantal DELCROS, Ghislaine GALTAUD, Véronique LABRANDE et Nelly VAN MARLE

Étaient absents : Messieurs Benoît LAFARGUE et Guillaume BACCON; Madame Florence TISSANDIE VERGNE

Secrétaire de séance : Madame Véronique LABRANDE

RÉTROCESSION D'UNE CONCESSION PERPÉTUELLE A LA COMMUNE

Considérant la demande de rétrocession présentée en date du 7 novembre, par Madame Marie-Thérèse ROONEY, demeurant 16 rue Bayard – BAL15 - 31 000 TOULOUSE et concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

Concession n° 141 au cimetière ancien de Saint-Vincent
Concession perpétuelle accordée à A Barreau
En l'état d'abandon manifeste.

Le Maire expose au conseil municipal que Marie-Thérèse ROONEY, arrière-petite-fille du défunt A Barreau ne souhaite pas conserver cette concession et propose de la rétrocéder à la commune.

La commune devra procéder à l'exhumation des restes des corps afin de les déposer dans l'ossuaire du cimetière nouveau de Cournou.

Madame Marie-Thérèse ROONEY déclare vouloir rétrocéder la dite concession, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté, à titre gratuit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

-ADOpte la proposition du Maire et autorise le Maire à établir l'acte de rétrocession aux conditions suivantes :

- La concession funéraire n°141 située à l'ancien cimetière de Saint-Vincent est rétrocédée à la commune à titre gratuit.

POUR : 8
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance publique, les jour,
mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 10/12/2024
Le Maire, Raoul Debar



A SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT
Le 6 décembre 2024
Le Maire, Raoul Debar

